

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

93-292 DU 19 JUIN 1993
DECRET N° /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV

Portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1991 de certains Adminis-
trateurs de Santé des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des cadres Administratifs de
la Santé Publique de la République du Congo-
en tête : BAPTISTE née KOMBO GENET (Marie Co-
lette.)

(/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- (/u la Constitution du ~~15 Mars~~ 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant Refonte du Sta-
tut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/430/MF du 09 Mai 1962, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/498/FP du 05 Juillet 1962, relatif à la nomi-
nation et à la révocation des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 65/50 du 16 Février 1965, fixant le statut com-
mun des cadres administratifs de la Santé Publique ;
(/u le décret n° 65/470/FP du 25 Juin 1965, réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/496/FP du 05 Juillet 1962, fixant les éche-
lonnements indiciaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 05 Mars 1985, déterminant le circuit d'ap-
probation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des si-
tuations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/426 du 14 Novembre 1990, portant déblocage des
effets financiers des avancements et des révisions des situations administrea-
tives ;
(/u le décret n° 92/975 du 05 Décembre 1992, portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992, portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992, portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative paritaire
d'avancement réunie à Brazzaville, le 18 Janvier 1993 .

DECRETE :

AD

ARTICLE 4 : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1991, les Administrateurs de Santé des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services administratifs de la Santé Publique de la République du Congo, dont les noms suivent :

POUR LE 2 EME ECHELON - A 2 ANS

-BAPTISTE née KOMBO GENET (Marie Colette) / Hop. A SICE
-MOUHANI (André) / D.M.P. Blle

POUR LE 3EME ECHELON - A 2 ANS

-ELION MBOUSSA (Albert) / M.Senté
-MAZABA née BIDIE (Angèle) / D.G.S.P.
-MBEMBA Alesir / Hop. 31 Juil.
-NTSADI née MASSIKA (Joséphine) / D.G.S.P.

POUR LE 4 EME ECHELON - A 2 ANS

-ELANGLOKI (Jean) / D.GAS
-LOUFOUMA Jean / D.S.F.
-NTSIEMO (Sylvain) / D.S.F.
-MANDIMBA née BAFOUNTA (Pierrette) / D.GAS
-GNIMI (Gaston) / Sté Nieri
-MILANDOU (Anne Jeanne) / D.GAS

POUR LE 5 EME ECHELON - A 2 ANS

-KONONGO (Jean de Dieu) BIKAVENN Christophe Basile / Hyg-et Ass.
-NEOJNGOU (Florent) / D.S.F.
-NSIKA (Thomas) / Hop. A SICE

POUR LE 6 EME ECHELON - A 2 ANS

-ZCULA (Daniel) / App et Maint.
-DIPPAS Fernand Antoine / Ins.G.S.A.S.
-MAMPOUYA (Moïse) / DRS Kouilou
-MBOUYOU née MAYENCO (Pauline) / DRS Kouilou

POUR LE 7 EME ECHELON - A 2 ANS

-BOUITI (Claude Christien) / M.Senté
-BOUNGO (Blaise Basile) / D.N.S.S.P.
-MBANI Benjamin / CHU Blle
-MISSAKILA (Faustin) / CH Loutété
-OKIMBI née ANINI (Rosalie) / Présidence
-BOUKAMBOU-BEMBA née KIAMANGA KCUMBI (Joséphine) / Sté Famille
-LOLO Joseph / U.S.A.

POUR LE 8 EME ECHELON - A 2 ANS

-DOMBI (Raymond) / Sté Likouala
-LOEMBET née LOEMBET TCHINIONGO (Agnès) / M.B. Gomes
-MABIALA (Jean Baptiste) / D.M.P. Blle
-MABOUNGOU Alphonse / Stage en France
-MCUFUM & OKIA (Marcel) / Sté Cuvette
-BOLISSA-KANNY (Paul) / Sté Nieri
-MOUAMBA (Jean-Bosco) / Sté Nieri
-MBIKINA (Jean) / Met.B. Gomes

POUR LE 9 EME ECHELON - A 2 ANS

-DIAFOUKA née MBOUSSOU Céline / ASS. Pop. Nat.
-GBAGUIDE-GANNIGBE née LOUYA (Rosé) / D.R.S.F. Blle
-MAHOUNGOU-MOUTTE (Daniel) / Sté Nieri
-KOUHALA (Georges Marcel) / Sté Pool

POUR LE 10 EME ECHELON - A 2 ANS

- BOUBANGA (Berthélémy)
- FOUTOU-MOUNGUENGUE (Sylvain)
- MBALOUA (Edouard)

Hop. Loubomo
Hyg et Ass Elle
Ass. Nat. Pop.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement:

Brazzaville, le 19 Juin 1993

Le Ministre de la Fonction Publique et des
Réformes Administratives.

Jean Prosper K C Y O

Claude Antoine DA COSTA -

AMPLIATIONS :

DGFP/DGCA	82
DGB	03
DGCF	03
DGSP	41
SERVICES INTERESSES	41
INTERESSES	41
SGG/BC	03
JCRC	01
DGFP/BST	02
NO INTERES	23